LE CERTIFICAT D'ORIGINE non-préférentielle (CO).

1. DEFINITION

Quoi ?

Le certificat d'origine UE (CO) atteste de l'origine non-préférentielle de marchandises.

L'origine non préférentielle est le pays où les marchandises sont «entièrement obtenues» ou, lorsque deux pays ou plus interviennent dans la fabrication d'un produit, le pays où les marchandises ont subi leur dernière transformation ou ouvraison substantielle, économiquement justifiée, effectuée dans une entreprise équipée à cet effet et ayant abouti à la fabrication d'un produit nouveau ou correspondant à un stade de fabrication important.

Chaque produit a nécessairement une origine non préférentielle, qui peut être différente de son origine préférentielle.

Voir document émanant de l'UE via ce lien.

Quand ?

Le CO est demandé:

- dans le cadre de crédits documentaires dont bénéficient les clients étrangers non membres de l'Union Européenne
- quand le pays de destination le réclame pour l'application d'un régime spécifique (Quotas, contingents tarifaires, anti-dumping...)

Qui ?

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (AKT-CCI) sont les organismes qui ont été mandatés par le SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, pour délivrer ces certificats aux entreprises. Le SPF nous donne les indications à respecter, dont mention ci-dessous.

Ces documents sont valables pour des marchandises de toutes origines, à condition que des **preuves valables** soient présentées lors de la demande.

Rem :Il est possible que votre client ou la banque réclame aussi **l**e visa de votre facture de vente accompagnant le certificat (ou d'autres documents, tels que liste de colisage, attestations diverses, contrats…), AKT-CCIHainaut réalise ces visas, ainsi que la légalisation de ces documents aux différentes ambassades si besoin.

2. COMMENT REMPLIR CORRECTEMENT LE CERTIFICAT D'ORIGINE ?

Le dossier est à soumettre au Visa d'AKT-CCIHainaut par le biais du site www.digichambers.be

Le demandeur s'inscrit sur le site et accepte les conditions générales. La CCI est par défaut celle liée à son siège social, mais le siège d'exploitation peut également déterminer la CCI qui va traiter ses dossiers, il faut alors modifier la CCI manuellement. Les CCI wallonnes sont (AKT-CCIBW (Brabant wallon), AKT-CCIHainaut (Charleroi, La Louvière, Mons), AKT-CCIWapi (Tournai, Mouscron), AKT-CCILVN (Liège, Verviers, Namur), AKT-CCILB (Luxembourg belge), IHK Oostbelgie (Eupen, Malmedy, Saint Vith)

ATTENTION

Toujours présenter une preuve d'origine.

Soit la déclaration (de fabrication), onglet présent à côté d'annexes sur le site, utilisée dans le cas où vous êtes fabricant du produit, et que vous y apportez une transformation substantielle (conséquente).

Soit une autre preuve d'origine, telle qu'une facture d'achat avec mention de l'origine (origine + nom du pays), ou une attestation d'origine (non-préférentielle) sur papier à en-tête du fournisseur (avec cachet et signature de ce dernier si rajout après émission de la facture), ou encore un CO étranger avec facture d'achat….

Il peut être complété dans une des langues nationales ou en anglais.

Le CO sera imprimé directement sur papier blanc par vos soins, avec les visa et signature digitaux.

2.1. COMMENT COMPLETER LES DOCUMENTS CASE PAR CAS1

Le CO est un document qui doit être rapidement lu par la douane et donc ne pas être surchargé d'informations.

Nous nous devons de respecter certaines contraintes et pouvons refuser un CO contenant des informations qui risquent de porter à confusion par rapport aux éléments essentiels ! La CCI peut refuser une demande ou faire un retour avec les explicatifs (Feedback). Lorsqu'il s'agit d'un Feedback, vous pourrez corriger votre demande. Si c'est refusé, vous devrez recommencer la demande.

Remarque : A l'impression, lorsque le texte que vous avez encodé dans une des cases est trop long, une annexe est créée d'office par DigiChambers.

CASE 1 : EXPEDITEUR

Entreprise qui expédie la marchandise, il peut être le même que le demandeur du certificat ou non.

Généralement l'exportateur lui-même. Si pas, (transporteur ou autre agissant pour compte d'une entreprise, indiquer dès lors Expéditeur « on behalf of » ou « sur ordre de »+ coordonnées de l'entreprise qui émet la facture.
Le demandeur (qu'il soit le même que l'expéditeur ou non) doit TOUJOURS être mandaté (document à signer) par l'entreprise et bien sûr dans notre zone d'action (Hainaut) car toutes les CCI doivent répondre à la loi en la matière.)

CASE 2 : DESTINATAIRE

= destinataire final. Nom, adresse complète et pays, ou mention « à ordre » + pays (quand le destinataire n'est pas connu)

CASE 3 : PAYS D'ORIGINE

Indiquer le pays d'origine, c'est-à-dire le pays où est fabriqué (transformation substantielle) le matériel que vous exportez (ex : Union européenne : Italy) à choisir dans la liste déroulante. Plusieurs origines peuvent être indiquées si besoin.

En cas de produit vendu avec preuve d'origine, respecter le pays mentionné sur cette dernière. (Si UE sur la preuve, UE en case 3 uniquement)

CASE 4 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Facultatif. (Exemple : mer, air, fer, route). Si besoin, le n° du conteneur, le nom du bateau.

CASE 5 : REMARQUES

Numéro de facture de vente (obligatoire si pas de détail de la marchandise ou des origines en case 6 ou si facture à viser par la CCI)

Mentions qui n'ont pas leur place ailleurs et qui sont utiles à l'identification de l'expédition ou indiquent le lien entre CO et tout autre document d'expédition: Numéro du bon de commande, référence du crédit documentaire, licence à l'exportation, ...

CASE 6 : DESIGNATION DU MATERIEL

OBLIGATOIRE :

Description de la marchandise:

Terme générique compréhensible par tous. (ex : médicaments, machine pour la fabrication de ….)

Si le lot a plusieurs origines, et si le détail des origines n'est pas indiqué sur la facture de vente, mentionner le numéro d'ordre, la définition, et, en regard de chaque produit les différents pays d'origine.

FACULTATIF :

N° d'ordre: Lorsqu'un certificat couvre plus d'un envoi, il faut donner un numéro d'ordre à chacun de ceux-ci. **Attention, il ne s'agit pas du numéro de commande!** (qui lui peut se mettre en case 5)

Marques, numéros, nombre et genre de colis: l'indication des marques, numéros, nombre et nature de l'emballage doit s'effectuer avec précision.

INTERDIT:

Toutes déclarations relatives au boycott ou les « mentions d'origine …100 % » ou relative à la qualité du produit, *first quality, 100% pure…, export quality,* ne peuvent absolument pas figurer sur les certificats, elles peuvent seulement figurer sur les documents de l'entreprise (facture par exemple).

CASE 7 : QUANTITE

Poids net **ou** brut (à indiquer), **ou** autres unités de mesure (à préciser).

CASE 10

- Tarif douanier : Mention des 8 premiers chiffres du code marchandises (Système Harmonisé). Tous les codes doivent être présents à cet endroit. Si vous ne connaissez pas le code tarifaire, consultez le site Europa
- Pays de destination : la destination finale du matériel. **Le nom du pays doit être identique à celui qui figure en case 2.**
- Valeur : celle de la marchandise uniquement, indiquée sur votre facture de vente **en € ou en $**. Ne sont pas pris en considération les frais annexes (transport, emballage, etc).

DECLARATION (de fabrication)

A compléter si le produit est fabriqué par votre entreprise ou une entreprise du groupe (liée juridiquement : entreprise mère ou filiale). Dans ce dernier cas, indiquer le nom de l'entreprise du groupe et (nom de votre entreprise). Le lien peut être vérifié à tout moment.

Pièces à annexer :

- **facture de vente,**
- **Preuve d'origine le cas échéant**

3. Nos bureaux

Nos bureaux sont ouverts le matin de 8h30 à 12h30 ou sur rendez-vous.

Nous assurons le visa sur Digichambers entre 8h30 et 15h30. En dehors de ces périodes ou pour toute question ou remarque, nous vous invitons à nous contacter.

Charleroi		**Mons-Borinage**
Mmes Anne-Françoise MEUTER, Anne TYTGAT, Natacha ADAMS		Mmes Aurélie HUBOT, Natalia OSTACH, Rachaa KETITA
Ave Général Michel 1c 6000 CHARLEROI		Bd André Delvaux 15 7000 MONS
Tél: 071-32.11.60		Tél: 065-22.65.08
ata@akt-ccih.be		ata@akt-ccih.be